

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019629	Date d'inspection Le 26 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 806 rue École Beresford NB E8K 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	20 mai 2025	15 mai 2025
Commentaires : Les planches de bois ont été remplacées. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>- Le ratio ne fut pas vérifié puisque le suivi s'est fait par courriel.</p> <p>- Les heures de perfectionnement professionnel pour les éducatrices éligibles devront être complétées et vérifiées avant le 31 juillet 2025.</p> <p>Lorsque les heures de perfectionnement professionnel seront complétées, la garderie éducative rencontrera les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.</p>

original signé par  
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juin 2025

Date

original signé par  
Allain Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juin 2025

Date